

Réunion du 26 janvier 2017

L'an **deux mil dix-sept**, le **26 janvier** à **20 heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : **15** En exercice : **15** Présents : **12**

Etaient Présents : Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, Mme HOCHET Christine, M. TROUILLET Philippe, Mme COUTARD Madeleine, M. LEPORT Jean-Louis, Mme LAIGNEAU Jacqueline, M. BEAULIEU Jean-Pierre, M. BEAUDOUIN Pascal, M. AUBRY Gildas, Mme HERRAULT Virginie, M. LEMOINE Thierry.

Absent(s) Excusé(s) : LAURET Bruno

Absent(s) : GROLEAU Christophe, LOUIN Joëlle

M. Beaulieu Jean-Pierre élu secrétaire.

Compte rendu de la précédente réunion approuvé par l'ensemble du conseil

N° 2017 0001

Salle socio-culturelle Mobilier chaises et tables

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'entreprise MMO de Vitré (35) pour l'achat du mobilier de la salle socio-culturelle suivant : chaises et tables.

100 chaises x 68.77 € HT :	6 877.00 € HT
30 tables x 156.55 € HT :	4 696.50 € HT
Total HT :	11 573.50 € HT
-remise de 10%	- 1 157.35 € HT
éco participation	104.20 € HT
Total TTC :	12 624.42 € TTC

Autorise Mme Le Maire à signer le bon de commande.

N° 2017 0002

Salle socio-culturelle Réfrigérateur

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Bourgeolet Hérault de Cuillé pour l'acquisition d'un réfrigérateur Liebherr Kv5440 75 cm au prix de 999.17 € HT.

Autorise Mme Le Maire à signer le devis.

N° 2017 0003

Salle socio-culturelle Location, tarifs 2017

Les locations de la salle socio-culturelle débiteront à partir du 18 avril 2017 (sous réserve de la réception des travaux), Possibilité de location pour les particuliers et/ou associations.

Salle louée à la journée :	150.00 €,	30% d'arrhes à la location, soit 45.00 €
Retour :	60.00 €,	30% d'arrhes à la location, soit 18.00 €
Salle louée pour vin d'honneur, verre de l'amitié :	60.00 €,	30% d'arrhes à la location, soit 18.00 €
Location à but lucratif (Si concours belote, 3 ^{ème} jour gratuit)	60.00 €,	30% d'arrhes à la location, soit 18.00 €

Ces tarifs s'entendent pour une salle rendue dans un état normal de propreté. Dans le cas contraire, il sera facturé un supplément égal aux salaires des employés.

Les réservations se font uniquement auprès du secrétariat de mairie (contrat nominatif, états des lieux obligatoires). Pour les seules associations Cuilléennes, les locations à but non lucratif ne feront pas l'objet de facturation (assemblées générales, réunions, animations diverses gratuites...).

N° 2017 0004

Salle socio-culturelle Avenant 2 Entreprise Dessaigne

Dans le cadre du dossier de l'équipement polyvalent ;
Après en avoir délibéré, (votants : 12, pour : 11, contre : 1, Abstention : 0)

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Dessaigne de Laval (53) pour l'acquisition et pose de :

Hotte de cuisine : 303.01 € HT

Fourneau 4 plaques : 3 052.10 € HT

Lave-vaisselle 2 076.78 € HT

Total Devis 4 309.11 € HT

En conséquence, le montant du marché HT est porté à 26 751.13 € HT, soit 32 101.36 € TTC.

Autorise Mme Le Maire à signer l'avenant 2 auprès de l'entreprise Dessaigne.

N° 2017 0005

Salle socio-culturelle Avenant 3 Entreprise Isolec

Dans le cadre du dossier de l'équipement polyvalent ;
Après en avoir délibéré, (votants : 12, pour : 11, contre : 1, Abstention : 0)

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Isolec de Laval (53) pour la modification pour prise de courant supplémentaire, alimentation spécifique four, pour un montant de 725.00 € HT, soit 870.00 € TTC.

En conséquence, le montant du marché HT est porté à 32 424.77 € HT, soit 38 909.72 € TTC.

Autorise Mme Le Maire à signer l'avenant 3 auprès de l'entreprise Isolec.

N° 2017 0006

Salle socio-culturelle Avenant 2 Entreprise Fadier

Dans le cadre du dossier de l'équipement polyvalent ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Fadier d'Argentré du Plessis (35) pour une plus-value pour modification des rideaux et modification meuble de cuisine/plan de travail pour un montant HT de 1 405.00 €, soit 1 686.00 € TTC.

En conséquence, le montant du marché HT est porté à 21 563.40 € HT, soit 25 876.08 € TTC.

Autorise Mme Le Maire à signer l'avenant 2 auprès de l'entreprise Fadier.

N° 2017 0007

Salle socio-culturelle Avenant 3 Entreprise Pigeon TP

Dans le cadre du dossier de l'équipement polyvalent ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Pigeon TP d'Argentré du Plessis (35) pour un complément d'enrobé et l'installation de potelets dans le cadre de l'aménagement extérieur de la salle.

Le montant du devis est arrêté à la somme de 3 405.20 € HT, soit 4 086.24 € TTC

En conséquence, le montant du marché HT est porté à 41 857.35 € HT, soit 45 262.55 € TTC.

Autorise Mme Le Maire à signer l'avenant 3 auprès de l'entreprise Pigeon TP.

N° 2017 0008

Voirie aux abords de la salle socio-culturelle Devis Entreprise Pigeon TP

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Pigeon TP pour la remise en état de voirie longeant le chantier de la salle socio-culturelle. Le devis est arrêté à la somme de 1 215.90 € HT, soit 1 459.08 € TTC.

Autorise Mme Le Maire à signer le devis.

N° 2017 0009

Acquisition et échange de terrains pour désenclavement futur lotissement, Désignation du notaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la vente et/ou échange de terrains sous diverses clauses et conditions pour le désenclavement du futur lotissement via la rue de Bretagne avec les riverains suivants :

Indivision Deschamps sis 42, rue de Bretagne 53540 Cuillé

M. Berson Michel demeurant 40, rue de Bretagne 53540 Cuillé

M. Cornil Brice et Mme Morlier Catherine demeurant 33, rue de Bretagne 53540 Cuillé

Le prix du m² est arrêté à 1.52 € TTC. Les frais et droits relatifs à l'achat de la ou des parcelles, les frais de notaires sont pris en charge par la commune.

Autorise Mme Le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître Sirot Göpel, notaire à Cuillé.

N° 2017 0010

Opération argent de poche exercice 2017

La Commune de Cuillé souhaite reconduire sur l'exercice 2017 la mise en place du dispositif Argent de poche avec l'aide de la Communauté de Communes du Pays de Craon et en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Service Cohésion Sociale.

Ce dispositif permettra aux jeunes de 16 à 18 ans de participer à différents travaux de rénovation ou d'embellissement de la commune contre une rémunération de 5 € de l'heure, dans la limite de trois heures effectuées par jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Cuillé souhaite mettre en place ce dispositif une semaine aux vacances d'avril et trois semaines sur Juillet 2017. Les inscriptions sont à effectuer auprès du secrétariat de mairie avant le 28 février 2017 pour tous les jeunes (y compris pour ceux qui auront 16 ans entre avril et début juillet). Aucune inscription ne sera prise après la date du 28 février 2017.

N° 2017 0011

**Frais de fonctionnement par élève, coût moyen par élève (fonctionnement école publique)
Participation pour les communes de résidence exercice 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les différents coûts/élève de l'école publique Jacques-Yves Cousteau et ce pour l'année 2017 (dépenses 2016) :

Coût Moyen/maternelle PS1, PS2, MS, GS (avec participation pour fournitures scolaires) 1 017.00 €

Coût Moyen/C. Élémentaire CP, CE1, CE2, CM1, CM2 (avec participation pour fournitures scolaires) 284.00 €

Autorise Madame Le Maire à effectuer les différentes demandes de remboursement auprès des communes concernées.

N° 2017 0016

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Opposition au transfert de la compétence à la communauté de communes du Pays de Craon

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, les communautés de communes deviennent compétentes de droit en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale au 27 mars 2017 (soit échéance aux 3 ans après sa publication). Le calendrier d'application de ce transfert de compétence peut cependant être différé dans le court terme.

Elle rappelle que :

1. Le conseil communautaire appelé à débattre de la question, a décidé par délibération 2015-222 en date du 14 septembre 2015 de ne pas transférer ladite compétence à la communauté de communes du pays de Craon et de reporter ce transfert après les élections de 2020.
2. Considérant le cadre institutionnel et réglementaire relatif à ce transfert de compétence, il convient désormais aux communes de s'opposer explicitement à ce transfert de compétence dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans (soit du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017). Dans le cas contraire, la compétence PLUI sera automatiquement transférée à la communauté de communes.

Il est précisé que pour que cette opposition soit recevable, il est nécessaire d'exprimer une minorité de blocage correspondant à au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population

Lors de la séance du conseil communautaire du 16 janvier, M. GAULTIER, Président, a rappelé aux communes la nécessité de délibérer dans le sens de cette opposition afin de suivre la délibération du conseil communautaire en date du 14 septembre 2015.

La commune de Cuillé est par conséquent invitée à se prononcer sur ce transfert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (Pour : 0, contre : 12, Abstention : 0)

⇒ **S'OPPOSE** au transfert, à la date du 27 mars 2017, de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

N° 2017 0017

Régularisation matériel et location salle avec l'association AMAC sur l'exercice 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- L'achat d'un nouveau projecteur pour remplacer celui prêté par l'association AMAC à la commune et malencontreusement cassé. Le remplacement du matériel est estimé à 142.29 € HT.
- D'émettre deux titres de recettes à l'association AMAC pour d'une part le remboursement d'un faitout non restitué à la commune (103.14 € TTC) et d'autre part la location de la salle de l'Union le jeudi 09 juin 2016 (tarif réduit 2016, soit 26.00 €).

Autorise Mme Le Maire à réaliser ces écritures comptables.

N° 2017 0018

Formation Elus

Une formation proposée par la chambre d'agriculture et adressée aux élus du conseil exerçant une profession agricole aura lieu le 28 février prochain à Laval.

Contenu de la formation :

Planifier le développement urbain tout en préservant l'agriculture de sa commune,

Encadrer la constructibilité dans l'espace agricole et naturel,

Comprendre les éléments naturels et environnementaux concernant l'agriculture dans le PLU,

Identifier le rôle que peut jouer un élu-exploitant agricole dans l'aménagement du territoire

Le Conseil Municipal, estimant que cette formation est totalement adaptée et en phase avec la révision actuelle du PLU Communal,

Après en avoir délibéré, décide le remboursement des frais de cette formation aux élus exploitants faisant partie de la commission PLU, amenés à y participer.

Le montant de la formation est arrêté à 50.00 € /personne.

Mme Ricard Viviane, Messieurs Beaulieu Jean-Pierre et Beaudouin Pascal seront remboursés de leur frais sur présentation d'un justificatif de participation.

Informations :

Courrier association l'Enfanfreluche, Com à la Maison

Madame Le Maire donne lecture à l'ensemble du conseil municipal du courrier qu'elle a reçu de l'association l'Enfanfreluche de Cuillé sollicitant auprès de la municipalité une aide financière. La municipalité est dans l'attente d'éléments complémentaires pour se prononcer.

Accueil famille

Madame le Maire confirme à l'ensemble des élus qu'une famille Malienne composée de trois personnes (une maman et ses deux enfants) occupera le logement de la communauté de communes du Pays de Craon au 34, rue du Maine à compter du mois de février. La municipalité a fait le nécessaire pour meubler l'appartement avec des dons divers permettant ainsi d'accueillir cette famille dans les meilleures conditions.

Bâtiment multi services

La cellule située dans le bâtiment au 42, rue du Maine va prochainement être occupée par l'arrivée d'une entreprise.

Transports scolaire, rentrée 2017-18 :

La municipalité de Cuillé a été informée de la suppression des transports scolaires actuellement organisés sur la commune et à destination des établissements de La Guerche de Bretagne et Vitré pour la rentrée prochaine 2017-18.

Cuillé bénéficiait jusqu'à présent de la mise en place d'un transport organisé par Vitré Communauté vers les collèges de La Guerche de Bretagne et lycées de Vitré.

Vitré Communauté, confrontée à une augmentation des effectifs à transporter sur son territoire a fait savoir qu'elle ne desservira plus la commune de Cuillé à compter de la rentrée prochaine.

Mme Le Maire informe les membres du Conseil que suite à de nombreux échanges avec les services des transports 53, elle vient d'adresser à Monsieur Richefou, Président du Conseil Départemental de la Mayenne, un nouveau courrier pour demander le maintien de ces services indispensables aux familles Cuilléennes. En effet leur suppression aurait d'énormes répercussions sur le quotidien de nombreuses familles utilisatrices de ces transports et engendrerait également de lourdes conséquences économiques pour la commune.

Une copie de ce courrier a également été adressée à M. Retailleau, Président de la Région des Pays de Loire car la compétence transport va être reprise par la Région à la rentrée de septembre 2017, à Mme Doineau Elisabeth, vice-présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Cossé Le Vivien, à M. Langouët Christophe, Conseiller Départemental du canton de Cossé-Le-Vivien et à M. Méhaignerie Pierre, Président de Vitré-Communauté.

RICARD Viviane,
COUTARD Madeleine,
BEAUDOUIN Pascal,

CHAUVEL Xavier,
LEPORT Jean-Louis,
AUBRY Gildas,

HOCHET Christine,
LAIGNEAU Jacqueline,
HERRAULT Virginie,

TROUILLET Philippe,
BEAULIEU Jean-Pierre,
LEMOINE Thierry.